

De quel bois je me meuble?

De plus en plus plébiscité comme matériau de construction et de décoration, le bois peut perdre de sa noblesse selon la gestion de la forêt dont il est issu.

Si la gestion de nos forêts belges tempérées se dirige aujourd'hui vers des pratiques plus durables, c'est loin d'être le cas dans d'autres coins du globe, avec des conséquences trop souvent dramatiques sur le plan humain et environnemental (voir les chiffres page 8). Les grandes menaces ? Commerce illégal du bois, conversion en terre jugée plus « utile », incendies, changements climatiques... Les forêts tropicales sont les plus touchées.

Depuis une douzaine d'années, des outils de gestion durable se mettent en place et se voient renforcés notamment par la pression du consommateur... Il s'agit des certifications FSC et PEFC.

Deux labels de gestion durable des forêts

FSC - Forest Stewardship Council

En 1993, des représentants d'organisations de protection de l'environnement, de groupes de défense de populations indigènes et d'entreprises forestières se sont réunis pour fonder le Forest Stewardship Council (FSC).

Le FSC a défini dix principes et critères de gestion qui s'appliquent à toutes les forêts de la planète. Parmi ceux-ci : le respect des lois, des droits de propriété, des droits des populations autochtones ; l'intégration des communautés locales ; le maintien de la biodiversité, de forêts naturelles et de biotopes particuliers ; la réalisation de plans d'aménagement ; la surveillance de la gestion, etc.

Les entreprises forestières qui s'y conforment peuvent solliciter la certification FSC. Des experts indépendants procèdent aux vérifications, et des contrôles sont régulièrement effectués. Depuis la création du label, plus de 50 millions d'hectares ont été certifiés FSC dans plus de 60 pays.

Le WWF et Greenpeace soutiennent la certification FSC.

PEFC - Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

Parmi les critères (dits « d'Helsinki ») sur lesquels se base aujourd'hui la certification PEFC, citons : la conservation et l'amélioration des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux de carbone ; le maintien et l'amélioration des écosystèmes forestiers des fonctions de production de la forêt, de la diversité biologique, des fonctions de protection de la gestion des forêts (eau, sols...) et d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

La certification est volontaire et soumise à la visite d'un organisme vérificateur. Moins contraignante que la certification FSC, elle est plus largement adoptée en Europe avec près de 123 millions d'hectares certifiés aujourd'hui.

La Région wallonne a adopté la certification PEFC.

Quelques conseils :

- *Privilégier le bois comme matériau...*

Écologique par excellence, ressource naturelle renouvelable, le bois a une empreinte écologique faible par rapport à d'autres produits.



© Luc Dries

Il nécessite ainsi quatre fois moins d'énergie à sa production que le béton et 60 fois moins que l'acier.

De plus, les forêts où l'on exploite le bois captent le CO₂, gaz à effet de serre. Une tonne de bois correspond à 1,4 tonnes de gaz carbonique absorbé.

... oui, mais pas n'importe lequel !

- Dans la mesure du possible, achetez en priorité des produits portant le label FSC ou PEFC (plus d'informations, notamment sur les fournisseurs sur leurs sites renseignés en bas de page).

- Lors d'un achat de bois, en l'absence de label :

- ✂ s'informer sur l'essence de bois utilisée afin d'éviter de contribuer au commerce d'espèces menacées : Bangkirai, Cho Chi, Greenheart... (voir « fiches du REC » ci-dessous);
- ✂ s'informer sur l'origine du bois. En effet, certains bois peuvent provenir de pays dits « à risque » (Libéria, Nigéria, ou encore, par exemple, la Birmanie où l'exploitation du teck alimente la junte militaire).

- Optez pour le régional lorsque c'est possible.

Certaines planches en bois peuvent avoir quelques milliers de kilomètres à leur actif... avec un impact énergétique qui peut devenir supérieur à l'alternative « plastique ».

Joëlle VAN DEN BERG

Sources et adresses ressources :

- ✂ PEFC Belgique - 02 223 44 21 - info@pefc.be - www.pefc.be
- ✂ Site du FSC Belgique - www.fair-timber.be - liste des fournisseurs accessible sur <http://fsc.wwf.be/>
- ✂ Le WWF Belgique a développé une campagne et de nombreux outils sur la gestion durable des forêts et la certification FSC, notamment un baromètre sur les attitudes et les actions des pays européens, une analyse de l'offre en mobiliers de jardin en bois tropical dans les catalogues de 13 enseignes belges, ainsi que la Campagne Jengi pour les écoles secondaires : www.wwf.be
- ✂ Sur le site du WWF-Suisse : « WWF-infoEcole » 1/2004, dossier Forêt FSC comprenant notamment une proposition d'activité sous forme d'un test « Chek your forest » à réaliser sur le terrain pour évaluer si une forêt est conforme aux principes FSC. www.wwf.ch/infoecole
- ✂ Les fiches du Réseau Eco-Consommation : « Mon choix c'est le bois ! » (L'Art d'éco... consommer n° 6), « Les labels du bois » (fiche conseil 108), « Liste de bois compatibles avec le développement durable » (fc 114). T. 071/300 301 - www.ecoconso.be